

FONDATION INTERPROFESSIONNELLE SANITAIRE DE PREVOYANCE

Rapport annuel 2019

Qui sommes-nous?

Missions, caractéristiques, moyens

Les meilleures pratiques, pour les meilleures solutions. Au service de la prévoyance professionnelle de nos assurés, depuis plus de 35 ans.



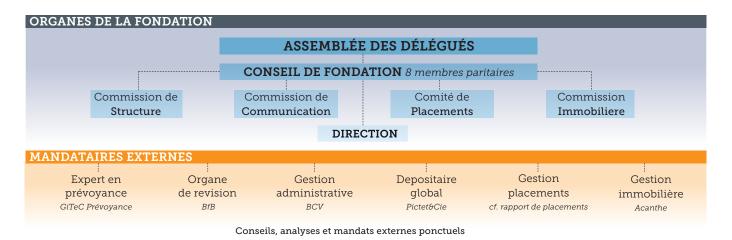
La FISP (Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance / www.fisp.ch) est une institution de prévoyance professionnelle créée et dirigée par ses assurés et adhérents, afin de leur offrir les solutions « 2^{ème} pilier » les plus efficaces et les mieux adaptées à leurs besoins :

- Etablissements hospitaliers ou entreprises économiquement liées au monde de la santé, ses adhérents ont choisi une solution propriétaire, entièrement dédiée à satisfaire les besoins spécifiques de leurs collaborateurs, assurés à la FISP.
 - Avec plus de 11'000 assurés et près de 1,7 milliard de placements, la FISP bénéficie d'une assise financière saine et d'une organisation efficace, dont témoignent les indicateurs analysés régulièrement par experts et autorité de surveillance.
 - Son organisation, sans actionnaires à rémunérer, témoigne d'une démarche pragmatique et professionnelle : la FISP s'appuie sur une structure opérationnelle évolutive, bénéficiant d'une veille concurrentielle permanente, comprenant un employé (Direction) et des mandats externes spécialisés dans divers domaines: Gestion administrative et comptable, Organe de révision, Expert en prévoyance, Placements financiers, Gestion du parc Immobilier direct.
 - Les 8 membres du Conseil de Fondation, élus par les employeurs et les collaborateurs assurés, et les commissions qui en découlent, se donnent les moyens de définir et d'atteindre des objectifs de prévoyance de haute qualité.
 - Cette stratégie en faveur d'une « Prévoyance Responsable » et les missions définies par la Fondation se déclinent naturellement dans les actions menées par la direction et les commissions ad hoc.
 - Fondée sur une gestion des risques professionnelle et un respect des principes de bonne gouvernance, cette volonté se concrétise depuis plus de 35 ans en résultats en faveur des assurés et des adhérents.

Structure organisationnelle

Ressources internes et Partenaires mandataires

Les moyens de répondre aux besoins de nos adhérents et de nos assurés. Avec une priorité absolue : conjuguer équité et efficacité.



- Une structure économe et performante, faisant appel aux meilleures pratiques en matière de technique de gestion de risques et de gouvernance.
- Une conduite mettant en avant les vertus du pragmatisme et la priorité donnée aux parties prenantes essentielles, nos assurés et adhérents.
- Un modèle mutualiste sans actionnaires et paritaire employés-employeurs:
 - doté de compétences professionnelles propriétaires, intégrées notamment via un organe exécutif interne de Direction,
 - orienté et contrôlé par un Conseil de Fondation formé et éclairé sur les enjeux majeurs de la mission de prévoyance de la Fondation.

La FISP, comme acteur d'un 2^{ème} pilier de référence, s'engage dans sa mission en respectant un partenariat social responsable et impliqué : avec un modèle dont elle fait évoluer en permanence les capacités, elle met tout en œuvre pour renforcer les bases d'une prévoyance de qualité pour les assurés et adhérents.

Conseil de fondation

Président

M. Yves VINCKE Délégué «assurés»

Physiothérapeute retraité EHNV

Vice-Président

M. François JACOT-DESCOMBES Délégué «employeurs» Administrateur - EHC

Membres

Délégués «employeurs»

M. François HAENNI - Directeur général LBG SA

M. Emmanuel MASSON - Directeur RH Hôpital Riviera-Chablais

M. Christophe VACHEY - Directeur général adjoint - GHOL

Délégués «assurés»

M. Olivier OGUEY - Infirmier-anesthésiste HFR

Mme Carine COLLOMB - Assistante DRH - HIB

Mme Fabienne SAVOY - Cheffe de projet - EHC

Direction

M. Jean-Paul GUYON

Mandataires

La Fondation fait appel à des partenaires professionnels, sélectionnés parmi les références de leur champ de compétences, dont le mandat est réévalué réqulièrement.

Les réponses FISP aux enjeux de la prévoyance

Des chiffres-clés et des valeurs.

A une période charnière pour les systèmes de prévoyance, la FISP fait partie des acteurs dotés des moyens pour en relever les défis majeurs, et mener à bien sa mission sur le long terme.



Le 2^{ème} pilier, par la diversité et la complexité de ses problématiques, impose à l'ensemble de ses participants des enjeux majeurs, financiers et extra financiers. Les manières de répondre à ces enjeux ne sont ni uniques ni équivalentes :

• Les solutions offertes par la FISP pour répondre aux enjeux de la prévoyance concilient les bienfaits des meilleures ressources techniques et des valeurs humanistes.

NOS VALEURS				
Situation financière	Solidité du bilan et sécurité financière Taux de couverture supérieur à 107% au 31.12.2019 (après renforcement des réserves)			
Tarif attractif et prudentiel	Cotisations risques & frais de 2,5% Bases techniques LPP 2015, 2.25 %			
Performance à long terme	Taux moyen distribué sur 25 ans: 3,3 % Pas de splitting des taux entre parties minimum LPP et surobligatoire			
Portefeuille immobilier	Rendement net d'environ 4,5 %			
Prestations élevées	Taux de conversion des rentes de vieillesse visé à 6,90%, dont 6,37% garanti et une 13 ^{ème} rente de 0,53% versable selon situation financière. Rente d'invalidité «RI» garantie : supérieure à 45% du salaire assuré dès 2019. La RI moyenne pour l'ensemble des assurés est de près de 50% du salaire assuré.			

gestion

«En 2019, les bons résultats financiers ont permis de renforcer les réserves et de faire bénéficier les assurés de la FISP d'un taux d'intérêt sur comptes d'épargne de 2.50%.»

risques, prennent une dimension particulière : l'offre de prestations et services reflète clairement les atouts spécifiques de la FISP dans ce secteur d'activité, dans le respect de fondamentaux techniques de référence.

- Son action ne se résume pas à un agrégat de chiffres, même satisfaisants : elle concrétise aussi les principes de fiabilité, de transparence et de loyauté qui fondent les partenariats authentiques, conformes à la relation de la Fondation avec ses adhérents et ses assurés.
- Dans un contexte financier parfois anxiogène, face à un défi démographique inédit (la nécessité de gérer la suite d'un baby-boom historique), raison et responsabilité offrent, comme dans le monde de la santé, les seules solutions viables.
- Sa branche d'activité détermine un socle d'attentes, communes au monde des soins, où les notions d'équité et de performance PERFORMANCE

en matière de



Attractivité et compétitivité : au-delà des indicateurs

Agir pour répondre à l'ensemble des enjeux du 2ème pilier

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, LE CONSEIL DE FONDATION TRAVAILLE LES THÉMATIQUES ESSENTIELLES SUIVANTES

Structure	Efficacité	Prestation et services offerts	Equilibre	Gestion financière
Gouvernance	budgétaire,		technique Long	Tactique et indica-
Conformité	frais		terme LT	teurs Court terme CT
Organisation Formation, Système de Contrôle Interne. Base réglementaire et traçabilité. Loyauté et benchmarking.	Coût administratif. Coût gestion financière. Coût risques, décès, invalidité.	Rapport coût- performances- qualité des prestations et services. Taux de conversion Rémunération épargne sur 20 ans.	Rapport financement et prestations. Fondamentaux techniques (démographique et cash flows). Equilibre Actif/ Passif stratégique. Taux technique.	Rendement annuel Degré Couverture. Fondamentaux techniques Rémunération épargne annuelle.

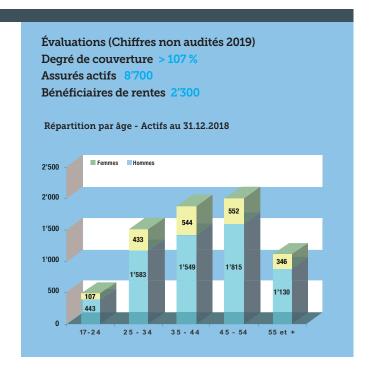
EN UN CLIN D'ŒIL

UNE STRATÉGIE ET DES MOYENS AU SERVICE D'UN 2^{èME} PILIER DE QUALITÉ

- Les actions menées par la FISP visent à répondre aux objectifs d'une mission et d'une ambition claire : continuer à offrir des solutions de prévoyance de référence.
- Face aux défis des rendements, à l'allongement de la durée de vie, aux évolutions des lois et des normes, la FISP, comme toutes les grandes caisses de pensions, doit adapter son règlement, sans trahir ses engagements.
- En prenant soin des prestations des assurés et en préservant les efforts des cotisants employés et employeurs, le Conseil de Fondation continue à prendre les mesures permettant de renforcer la capacité de la FISP à gérer les enjeux d'un contexte économique et démographique complexe.

L'ENSEMBLE DE CES MESURES PERMET DE GARANTIR

- les objectifs de prévoyance «protection des proches et du pouvoir d'achat»,
- le rapport coût/prestations pour les cotisants employés et employeurs,
- la qualité du 2^{ème} pilier pour tous les assurés.



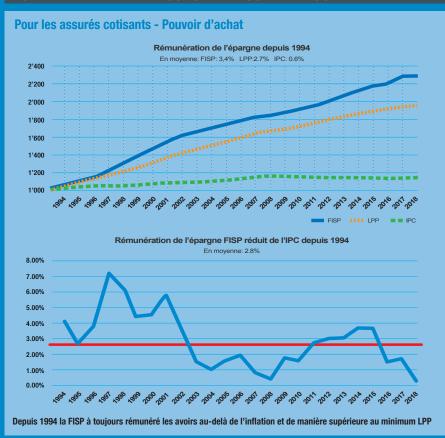
Des objectifs majeurs, réponses à des besoins essentiels:

Des valeurs et chiffres de référence, pour rendre plus

Les problématiques financières, comme les enjeux d'évolution de nos systèmes de prévoyance, vont continuer à définir les thématiques à traiter et les réponses à implémenter.

La FISP agit pour concrétiser une stratégie raisonnable mais ambitieuse, traduite en améliorations de prestations et en terme de protection financière pour les proches et le pouvoir d'achat de ses assurés

DEPUIS 25 ANS (1994-2019) : PERFORMANCES FISP DE QUALITÉ, MOYENNE ÉLEVÉE EN ABSOLU ET EN COMPARAISON LPP



Tempête financière ou vents favorables? Une constante : Garder le cap et préparer l'avenir

- LA FISP RÉMUNÈRE LES AVOIRS CONFIÉS DE PRÈS DE 3,40% PAR AN DEPUIS 25 ANS
 - La FISP rémunère les avoirs confiés de plus de 20% (+0,7% par an) mieux que les exigences légales (taux min. LPP)
- LA FISP AMÉLIORE
 LE POUVOIR D'ACHAT DES
 ASSURÉS CHAQUE ANNÉE
 DEPUIS 25 ANS

La FISP rémunère les avoirs confiés au-delà de l'inflation (IPC), avec un surplus de près de 2,8% par an.

IPC = indice de prix à la consomation (inflation)

protéger les proches et le pouvoir d'achat des assurés

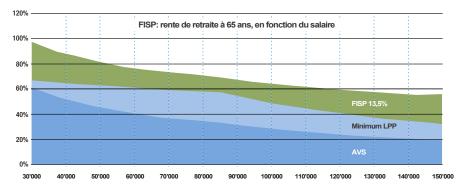
explicite les avantages du modèle FISP.

Les solutions FISP s'inscrivent dans un contexte de grande exigence pour le 2ème pilier, notamment en terme d'adaptabilité, avec des réponses claires à des questions fondamentales :

Comment mes proches sont-ils protégés en cas de besoin ? Quel pourcentage de salaire toucherai-je à la retraite ? Mon pouvoir d'achat est-il correctement assuré ?

DES CONSTATS RÉJOUISSANTS

Retraite à 65 ans: taux de remplacement du salaire



- Une protection forte pour tous les assurés.
- Les plans de la FISP sont bien supérieurs au plan minimum selon la LPP.
- Une plus grande part des prestations extra-obligatoires de la FISP pour les revenus inférieurs, car la Fondation assure le salaire dès le 1er franc (pas de déduction de coordination).
- Une part également importante des prestations extra-obligatoires de la FISP pour les salaires supérieurs au salaire maximum LPP (CHF 85'320).

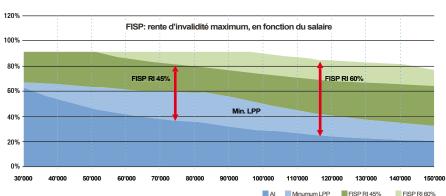
Le graphique montre le taux total (AVS + min. LPP ou AVS + FISP) de remplacement du salaire avec le taux de bonification épargne règlementaire de 13.5% sans tenir compte de l'intérêt crédité sur les comptes épargne.

Incapacité totale de gain (invalidité à 100%): taux de remplacement du salaire

- Une part importante des prestations extra-obligatoires de la FISP car la Fondation assure les salaires supérieurs au salaire maximum LPP (CHF 85'320).
 - Les prestations de la FISP sont bien supérieures au plan minimum selon la LPP.

Tout mettre
en œuvre,
pour continuer
à offrir des
prestations
de référence

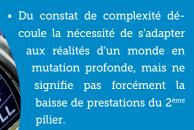
Le graphique à coté montre le taux total (AI + min.LPP ou AI + FISP à 45% ou 60%) de remplacement du salaire avec les taux de rente d'invalidité de 45% et 60%.



Enjeux généraux 2^{ème} Pilier

Stratégie, gouvernance et efficacité économique

Face aux défis, pas de résignation : pesée d'enjeux, réflexions... actions!



 Normes restrictives, environnement anxiogène entretenu par des visions court termistes : de nouvelles contraintes de marché réduisent les latitudes exploitables par les acteurs 2^{ème} pilier.

LES ACTIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ET EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DES ASSURÉS S'ARTICULENT AUTOUR DE 3 AXES :

AMÉLIORER LES PRESTATIONS POUR LES ASSURÉS, ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE PRÉVOYANCE :

- · Améliorations régulières du Règlement de prévoyance.
- Protection des proches et du pouvoir d'achat : taux d'intérêt versé supérieur à l'inflation et aux minima légaux, amélioration des couvertures décès/invalidité.

FAIRE FRUCTIFIER LES COTISATIONS, PRÉSERVER LES EFFORTS DES COTISANTS EMPLOYÉS/EMPLOYEURS :

- Résultats des placements et gestion des défis du contexte financier.
- Gains des actions de benchmarking et de maitrise des coûts (appel d'offres)

ADAPTER LA SOLUTION 2^{èME} PILIER, POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS SANS SE RÉSIGNER SUR LES OBJECTIFS :

- Nouveau modèle de rente dès 2018 (FISP Info n°13 et 14).
- Maintien des capacités du Conseil de Fondation à assumer sa mission de manière responsable: formation, évolution.

- Pour autant, il n'y a pas de fatalité: un 2^{ème} pilier de qualité, répondant aux besoins des assurés et aux objectifs constitutionnels a un destin, pour peu que le modèle de prévoyance soit adapté et que les acteurs en charge se donnent les moyens de le forger.
- Seules la conscience des enjeux réels et la volonté de les gérer en faveur des assurés permettent d'apporter des réponses dans la durée: pour des prestations optimales, la mise en œuvre des meilleures pratiques permet d'exploiter tous les budgets raisonnablement disponibles en matière de risque, de fonctionnement et de conformité.
- Un contexte économique «non conventionnel» légitime les travaux de gestion de risques: double nécessité de faire face à des défis démographiques (la fin inédite d'un baby boom massif) et financiers (contexte de répression financière).
- Ces défis et opportunités légitiment les efforts dans tous les domaines (finances, coûts, prestations, conformité) pour valoriser les forces du modèle, afin de créer et distribuer performance et prestations durablement attractives.
- Cette mission détermine un enjeu central pour le 2^{ème} pilier: un organe suprême éclairé et en capacité de promouvoir et concrétiser les bienfaits d'un modèle de référence « par design ».
- L'ensemble de ces thèmes est intégré dans la pesée d'enjeux, base de la démarche systémique de la FISP pour définir les orientations de sa stratégie et de sa conduite.

Une solution 2^{éme} **pilier** en osmose avec le monde des soins

Répondre de manière proportionnée et explicite aux enjeux majeurs, conjoncturels et structurels

Les enjeux incontournables pour le $2^{\rm ème}$ pilier constituent des éléments essentiels à la FISP, en tant qu'Institution de Prévoyance responsable.

En particulier, la juste gestion des enjeux de « gouvernance, ESG (*) et ALM (**) » est cruciale pour un 2ème pilier de qualité. Cette attention vigilante et les mesures prises en conséquence sont des marqueurs identitaires de votre caisse de pensions, témoignant d'un positionnement fort et clair en faveur d'une prévoyance, durablement responsable.

Ces actions renforcent les atouts spécifiques de la FISP dans son secteur d'activité historique et satisfont à des attentes communes au monde des soins, où les notions d'équité et de performance en matière de gestion des risques, prennent une dimension particulière et cruciale.

En tant qu'institution de prévoyance contrôlée par ses assurés et ses entreprises adhérentes, en s'adaptant en permanence selon les meilleures pratiques, la FISP agit ainsi, afin de remplir une mission de prévoyance de manière la plus responsable, à tous égards et à l'égard de tous.

Ses assurés représentent la diversité des adhérents et métiers économiquement liés au monde des soins.



Lors des conférences organisées à leur intention, comme à travers l'offre de prestations et service, traduction concrète de la stratégie appliquée en leur faveur, ils peuvent vérifier que leur Fondation continue de se comporter fidèlement à la volonté de ses fondateurs, et conformément au modèle propriétaire qu'ils ont choisi de mettre à leur disposition.

(*) Les critères « ESG », utilisés pour évaluer les investissements, sont la traduction d'une démarche socialement responsable dans les domaines de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance. C'est l'un des sujets devenus incontournables pour l'ensemble des acteurs 2ème pilier. En la matière, la FISP a défini une politique générale fondée sur quelques principes fondamentaux, et déclinée en actions concrètes, pragmatiques et proportionnées. Elle agit pour concilier le respect et la juste gestion de l'ensemble des enjeux et responsabilités inhérents à sa mission, guidée par son attachement aux principes de bonne gouvernance et par l'engagement stratégique de prendre soin de ses parties prenantes, au 1er rang desquelles ses assurés et adhérents.

(**) Etude « ALM » (Assets Liabilities Management): Abréviation utilisée couramment pour désigner les études d'adéquation entre engagements de prévoyance (Passif du bilan) et placements financiers (Actif du bilan). La FISP actualise régulièrement cet exercice afin de maintenir une gouvernance d'investissement garante de ses équilibres financiers et adaptée aux défis de sa mission de prévoyance 2ème pilier.

Un modèle construit pour une juste gestion

Gestion des partenariats et gouvernance d'investissement de la FISP. L'engagement de prendre soin des assurés et adhérents sur le long terme.

La gestion des partenariats, traduction d'une gouvernance de conduite vigilante

Par une gestion attentive des partenariats et des mandats qu'elle décide de déléguer, votre Fondation s'efforce de réu-

nir les conditions optimales en faveur de ses assurés. Les actions de benchmarking

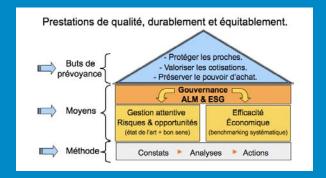
permettent soit de consolider et amé-La FISP a défini liorer des relations existantes, soit un mode de conduite et d'en définir de meilleures. Toujours avec une vision long terme, sens de de fonctionnement la mission de prévoyance. assurant le respect des principes

Principes essentiels:

- fondamentaux. L'esprit de partenariat permet de définir une relation dans laquelle les parties assurent et peuvent s'assurer qu'elles prennent soin de leurs intérêts respectifs en renforçant leurs intérêts communs.
 - Le rationnel des modalités d'implémentation et les évolutions de procédures envisagées sont de nature à illustrer et nourrir la volonté commune de robustiser un partenariat authentique. Les conditions financières doivent y contribuer également et de manière explicite.

La FISP a défini un mode de conduite et de fonctionnement assurant le respect des principes fondamentaux de bonne gouvernance, en pleine cohérence avec :

- Les responsabilités liées au statut et aux obligations de diligence et de moyens des membres du Conseil de Fondation d'une Institution de prévoyance responsable.
- L'ambition et l'engagement de prendre soin de ses assurés



Seul, on peut aller vite. Ensemble. on va plus loin

et adhérents que porte le modèle FISP 2ème pilier dédié à leurs intérêts.

Des mesures sont prises pour faire régulièrement le point sur tous les aspects et différentes options que les mandataires peuvent envisager quant à

l'évolution de leur mandat, afin d'améliorer

pour les partenaires le traitement des enjeux SCI et de conformité, tout en préservant pour la FISP la capacité d'exploitation d'opportunités et le niveau d'efficacité économique.

L'évolution des mandats vise donc à répondre à ces 2 objectifs principaux, tout au long du processus de gestion des investissements concernés :

- Renforcer l'adéquation des standards utilisés, évalués à l'aune des meilleures pratiques en terme de SCI (système de contrôle interne).
- Préserver l'efficacité économique du mandat pour la FISP, par une tarification optimisée des missions et tâches nécessaires à déléguer.

des enjeux ALM et ESG

Pour une gestion des risques et opportunités, responsable à tous égards : prendre soin des enjeux financiers et extra-financiers dans le 2^{ème} pilier, pour renforcer l'efficacité de la prévoyance.

Une démarche « Prévoyance Responsable» couvrant déjà un large éventail de problématiques

Au-dela des modes, le plan 2019-20 s'inscrit en cohérence avec la démarche implémentée par la FISP depuis des années, en matière d'exercice résolu et vigilant, raisonné et pragmatique, de toutes les responsabilités liées au mandat confié par ses assurés et adhérents

La Fondation, outre les réponses adaptées aux exigences légales (ex. exercice des droits de vote OraB), a défini, en matière de gestion des risques et enjeux ISR/ESG, une politique pragmatique, adaptée à une structure parcimonieuse et autonome, privilégiant la maitrise des enjeux de gouvernance et l'efficacité économique de l'ensemble de ses actions.

Ainsi, rappelons notamment que :

- La structure organisationnelle et la base règlementaire de la FISP assurent et formalisent les principes et modalités afférents aux critères d'autonomie de décision, de bonne gouvernance et de loyauté;
- Au niveau stratégique, le Conseil de Fondation fixe une orientation (ALM) intégrant une pesée des enjeux extra-financiers, de manière compatible avec sa responsabilité financière et fiduciaire;
- Au niveau de l'implémentation, le Comité de Placements évalue systématiquement ces aspects lors des décisions de gestion financière: rating ESG par produit, exclusions des controverses majeures, approche best in class, etc...
- La Commission Immobilière intègre les considérations de durabilité et de respect de l'environnement (ex. approche privilégiant l'efficacité énergétique) dans les actions de renforcement du parc immobilier et oriente ses décisions en conséquence.

 Suivie notamment par la Commission de Structure, la politique de benchmarking systématique des mandataires et de la chaine des fournisseurs (via analyses internes et audits externes) complète les moyens mis en oeuvre pour assurer que les cotisations confiées sont justement utilisées et valorisées.

Evaluer les opportunités « ESG » sans occulter les risques financiers!

La FISP évalue en particulier les propositions conçues pour exploiter les impacts observés ou attendus des évolutions légales (Bâle 3, Solvency 2) sur les dynamiques des marchés et ac-

> teurs financiers (désintermédiation, ESG) et sur les résultats des solutions d'investissement en découlant.

Au courant de l'année 2019, la FISP a donc mené divers types de travaux sur les risques et opportunités liés aux enjeux ISR (investtissements socialement responsables).

Elle a traité des thématiques permettant d'implémenter concrètement et sur le long terme une gouvernance de conduite et d'investissement de référence, condition impérative de l'exploitation optimale des budgets de risques, fonctionnement et conformité, et des latitudes d'actions d'une Institution de prévoyance 2^{ème} pilier responsable :

- Travaux de formalisation du positionnement explicite sur les enjeux ESG, cohérent avec la démarche « Prévoyance Responsable ».
- Travaux de renforcement du 3^{ème} cotisant, des marges et du résultat net de la Fondation, robustisés via l'identification d'opportunités financières adéquates.

En 2020, il s'agira de compléter les moyens dont la FISP s'est dotée afin de décliner concrètement le positionnement « Prévoyance Responsable », en améliorant sa maturité sur la bonne gestion des enjeux ESG, par l'implémentation de justes réponses par rapport à ses objectifs de prévoyance.

et techniques,

Gouvernance

Exercice 2019

Résultats généraux et résultats financiers.

« Tout mettre en œuvre, pour continuer à offrir des prestations de référence... Tempête financière comme en 2018 ou vents favorables comme en 2017 ? Une constante : Garder le cap et préparer l'avenir. »

2019 en synthèse: résultats réjouissants, prestations améliorées, modèle revalidé Ecosystème du 2ème pilier : sous le signe d'une évolution à marche forcée.

FISP: des travaux et résultats qui permettent d'améliorer les prestations et préparer l'avenir.

La FISP agit pour concrétiser, une mission de Prévoyance entièrement dédiée à ses assurés.

Pour rester un partenaire 2^{ème} pilier de référence, elle se dote de moyens pour une conduite attentive à la bonne gestion des enjeux de gouvernance et de finance.

Elle continue à implémenter des réponses proportionnées, en matière de gestion de risques et d'opportunités, comme sur tous les champs où ses organes doivent être en mesure d'exercer pleinement et de manière responsable le mandat qui leur est confié.

Ces mesures lui permettent d'envisager, consciente des défis et en maitrise de ses choix, les évolutions du système Suisse de prévoyance.

> Le modèle de la FISP, à 360° - Une revue réalisée comme un exercice de gouvernance :

Ces travaux ont été menés par des experts pour répondre aux obligations de diligence et de moyens du Conseil de Fondation, lui permettre d'être éclairé sur le modèle.

FISP sous toutes les coutures, et en particulier en maitriser les enjeux financiers Actif-Passif

qu'il vise à gérer.

La revue a correspondu à un exercice couvrant tous les champs dont les résultats se sont avérés cohérents entre eux et ont permis d'assurer un bon éclairage des enjeux ALM et finance pour le Conseil de Fondation.

Les travaux ont permis de valider le bienfondé du modèle, sur les champs qui en déterminent la capacité à exploiter de manière optimale les budgets à disposition en matière de risques, couts et conformité : ambition, principes de conduite, objectifs de prestations, politique de provisionnement des engagements, stratégie financière, modalités d'implémentation (détails cf. rapports complets publiés dans l'été).

Situation à fin 2019 - Résultats financiers, rémunération épargne, adaptations techniques, amélioration des prestations : compétitivité de votre partenaire 2ème pilier.

La Fondation renforce sa position de partenaire de référence en matière de solutions 2^{ème} pilier.



Valorisant son action légitime en faveur d'une prévoyance responsable, la Fondation a obtenu en 2019 des résultats qui lui permettent de : • Rémunérer les comptes d'épargne au-delà des minimum légaux (2,50% sur les parties «minimum légal» et surobligatoire). • Appliquer des prestations favorables en matière de retraite (taux de conversion parmi les références). • Améliorer son degré de couverture (supérieur à 107%). Tout en ayant renforcé les réserves néces-Améliorer le saires à des prestations durablement attractives (taux degré de technique prudentiel, réserves pour allongement de l'espécouverture tout rance de vie et pour taux de conversion favorable aux assurés). en ayant doté les • Proposer des solutions et des plans de prévoyance avec un rapréserves port Prestations/Financement de grande qualité pour tous ses nécessaires assurés. Améliorer les garanties des rentes d'invalidité (au moins égales à 45% du salaire assuré)

- Les années positives comme celles plus difficiles justifient les travaux permanents en matière de gestion des risques et d'adaptation de la Fondation, afin d'améliorer sa mission 2ème pilier et de renforcer le modèle utilisé.
- Par leur action continue, sur les enjeux de gestion financière comme de bench-
- marking des mandats et des partenaires, les organes de la FISP œuvrent pour améliorer l'offre de prestations et de services aux assurés et adhérents.
- Cette action déterminée vise à réconcilier contraintes à court et à long terme, pour répondre à des enjeux 2ème pilier, structurés par l'évolution des

- défis actuels et des mégatendances.
- L'ensemble de ces efforts est mis au service d'une ambition concrétisant les

marqueurs
identitaires et valeurs de références
d'un partenaire
2ème pilier fidèle
aux objectifs de
ses fondateurs.

Continuer à sélectionner et appliquer les meilleures pratiques, guidé par un engagement éminemment humain, «Prendre Soin».

Message du Conseil de Fondation aux assurés de la FISP.

RÉSULTATS DE VOTRE FONDATION ET MESURES POUR RENFORCER VOTRE

PRÉVOYANCE. L'exercice 2019 permet à nouveau à votre Fondation de vous faire bénéficier de prestations qui sont les fruits d'une gestion des risques alliant rendement et sécurité, objectifs à court terme et à long terme, redistribution de performance aux assurés et mise en réserves.

Cette stratégie de conduite a permis de maintenir le cap sans renoncer à implémenter des solutions créatrices de valeur et adaptées à un contexte financier complexe.

Les capitaux gérés ont ainsi été bien valorisés, avec un rendement des placements de l'ordre de 10,50% qui a permis au Conseil de Fondation de prendre les mesures suivantes, pour une conduite durablement en faveur des assurés :

- a Pour 2019, le taux de rémunération des comptes épargne des assurés est de 2,50%.
 - Ce taux s'applique à l'ensemble de vos avoirs et cotisations, alors que le taux minimum légal fixé par le Conseil Fédéral est de 1% en 2019, et uniquement sur la part obligatoire minimum LPP.
- b) Des réserves ont été renforcées:
 (i) dans le cadre d'une politique raisonnable de réserves en matière de taux technique, (ii) pour tenir compte de l'allongement prévisible de l'espérance de vie

- et (iii) pour garantir les retraites futures en continuant à appliquer un taux de conversion favorable aux assurés (point suivant).
- c) Le taux de conversion du capital a été modifié (selon règlement 2018: rente garantie + 13ème rente). La 13ème rente a été versée en décembre 2019 et le sera également en décembre 2020.
 - Des informations sur cette évolution, qui permet à votre fondation d'adapter son modèle aux impératifs techniques tout en restant parmi les références du marché 2ème pilier, ont été détaillées dans les communications FISP Info n°13 et 14, et lors de la conférence des assurés du 7 novembre dernier.
- d) Pour 2020, le taux de rémunération des comptes épargne des assurés est fixé provisoirement à 1%, suivant la logique des recommandations du Conseil Fédéral pour 2020. Comme pour 2019, la

FISP examinera en fin d'année quel intérêt peut être attribué aux assurés, en fonction des résultats 2020.

Ces décisions permettent aussi à la FISP, tout en continuant à vous faire bénéficier de prestations de qualité et en renforçant ses réserves, d'améliorer son taux de couverture, à un niveau supérieur à 107%.

(Cette évaluation sera affinée lors de l'établissement des comptes définitifs).

Par ces décisions et ces résultats, votre Fondation témoigne de sa volonté de privilégier en permanence les prestations des assurés et la redistribution de performance en leur faveur, tout en prenant les mesures nécessaires à la suite d'une mission de prévoyance qui leur est dédiée : l'application de principes de bonne gouvernance permet de fixer des objectifs de prévoyance de qualité et de définir des réponses justes aux besoins des assurés sur le long terme



La FISP se comporte ainsi fidèlement à la volonté de ses fondateurs. et conformément au modèle propriétaire qu'ils ont choisi de mettre à leur disposition : en tant qu'ins-

titution de prévoyance contrôlée par ses assurés et ses entreprises adhérentes, en s'adaptant en permanence selon les meilleures pratiques, elle agit ainsi, afin de remplir une mission de prévoyance de manière la plus responsable, à tous égards et à l'égard de tous.

L'ensemble de ces informations est disponible sur le site internet www. fisp.ch, où vous pouvez également consulter un numéro particulièrement intéressant de votre Newsletter: le «FISP Info n°18» rappelle, par quelques indicateurs, comment votre Fondation agit afin de continuer à vous offrir des solutions qui comptent parmi les références du 2ème pilier.

La FISP, son Conseil de Fondation, sa direction ainsi que ses mandataires, vont continuer à travailler selon ces principes, de manière à améliorer encore l'attractivité de votre Fondation : les actions 2020 viseront à consolider ces acquis et faire face aux enjeux actuels et futurs de la prévoyance.

Marchés financiers et résultats 2019

Une année financière qui récompense une gestion non résignée des risques et opportunités.

Fruit d'une démarche active de recherche et sélection de placements, le « 3ème cotisant » obtenu en 2019 (supérieur à 10%) permet de valoriser un modèle faisant appel de manière responsable à des solutions adaptées à des enjeux du contexte financier.

- Au service d'une ambition responsable mais non résignée, la gouvernance d'investissement s'illustre par des résultats témoignant de la pertinence des orientations stratégiques (types d'actifs choisis) et modalités d'implémentation (allocation tactique, conditions d'accès).
- Ces choix ont autorisé une exposition diversifiée, synonyme de réduction globale des risques, qui n'handicape pas l'exploitation active des potentiels de rendement pour les assurés.
- Héritage de la crise dite des subprimes, la dette des états a moins pesé sur des marchés encouragés par des indicateurs économiques globalement en amélioration. Enjeux géopolitiques et échéances électorales continuent néanmoins d'agiter des bourses sous l'influence de banques centrales dont la po-

litique de taux connait de nouveaux développements.

Une
performance
élevée, malgré
une exposition
mesurée
aux risques

Dans ce contexte, actions, placements alternatifs et immobiliers ont contribué positivement à la belle performance, tandis que les obligations ont, comme les liquidités, pesé sur le résultat.



Résultats logiques, stratégie adaptée aux objectifs de prestations et aux impératifs techniques

La FISP s'adapte pour exploiter toutes les sources raisonnables de rendement : chaque année, elle agit pour implémenter une approche raisonnable et des réponses proportionnées, via une gestion active des risques et des opportunités.

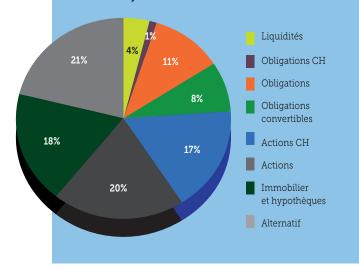


La FISP
exploite les
opportunités d'une
gestion financière
qui s'adapte aux
défis de taux
d'intérêts très
faibles

- Stratégie et plan d'actions adaptés à une nouvelle donne : dans un contexte où les solutions faciles n'existent pas, la FISP cultive la liberté d'action d'une Fondation autonome, grâce à une gestion financière adaptée aux défis d'un contexte de taux d'intérêt encore bas et de marchés instables.
- Le contexte actuel confirme l'esquisse d'un écosystème aride en rendement et piégeux : seule certitude, le maintien de conditions très volatiles sur les marchés, qui nécessitent de poursuivre les travaux pour adapter notre gestion à des défis renouvelés. Autant de problématiques qui légitiment la stratégie FISP menée avec constance en matière de gestion des risques et des coûts

GESTION FINANCIÈRE 2019

- Performance de gestion (>10%) conforme au modèle: les modalités d'implémentation ont permis de garder le cap dans un environnement changeant.
- Pour exploiter les variations des marchés tout en appliquant une gestion compatible avec des objectifs de création de valeur sur le long terme, l'allocation d'actifs est équilibrée entre diverses composantes aux profils risque/rendement complémentaires.
- En 2019, grâce à cette stratégie, la Fondation garde le cap d'une gestion des risques vigilante, dans un exercice où elle tire profit des dynamiques de marchés, pour valoriser les capitaux gérés et octroyer des prestations de qualité.
- Ces opportunités seront à exploiter avec toujours plus de réactivité, sans baisser la garde face à des rechutes toujours à redouter.



Des perspectives logiques, après des millésimes 2017 à 2019 riches d'enseignements

Le plan d'actions concrétise l'ambition de servir les assurés et adhérents



Afin d'exploiter les potentiels d'amélioration du modèle appliqué, la FISP passera aussi en revue des enjeux stratégiques inhérents au marché du 2^{ème} pilier: qualité et forme des prestations offertes, positionnement de la

Fondation, capacité à gérer la relève et à former les organes de conduite, évaluation des partenariats.

En continuant à évaluer, faire évoluer et renforcer son modèle, la FISP agit ainsi pour continuer à offrir aux assurés et adhérents une solution 2^{ème} pilier de référence.

L'ensemble de ces actions est mis au service d'une ambition concrétisant les marqueurs identitaires et valeurs de références du partenaire 2^{ème} pilier FISP: continuer à assembler les meilleures pratiques, guidé par un engagement éminemment humain, «Prendre Soin» des parties prenantes essentielles.

La formation continue du Conseil de Fondation (CF) :

 Constitue, chaque année, un des moyens de réponse aux enjeux stratégiques essentiels au succès de la mission de prévoyance de la FISP sur le long terme.

- Permet aux responsables de débattre, d'être éclairés et de s'approprier intimement les fondements des solutions envisageables pour répondre aux défis actuels et futurs du 2^{ème} pilier.
- Contribue à la juste définition d'actions proportionnées aux défis de l'activité, en maintenant l'organe de conduite et de gouvernance en capacité d'appréciation et de choix légitimes.
- A travaillé en 2019 tous les thèmes dont le traitement est décliné et formalisé dans un plan d'actions 2020, traduction concrète de l'Ambition et de la stratégie de la Fondation.

Les solutions FISP s'inscrivent dans un contexte de grande exigence pour le 2ème pilier, notamment en terme d'adaptabilité, avec des réponses claires à des questions fondamentales : comment mes proches sont-ils protégés en cas de besoin ? Quel pourcentage de salaire toucherai-je à la retraite ? Mon pouvoir d'achat est-il correctement assuré ?

Son ambition implique dès lors une conduite responsable à tous égards, qui fait de l'adéquation des solutions aux besoins et attentes de chaque assuré et adhérent sa 1ère priorité, et qui vise à renforcer constamment la valeur ajoutée des prestations et services 2ème pilier mis à leur disposition.

Le plan d'actions illustre, à l'instar des thématiques approfondies lors des formations des organes de conduite, l'importance que revêtent ces enjeux dans la conduite de la FISP : le programme des séances de formation à l'agenda reflète ainsi la richesse et la diversité des problématiques que les acteurs d'un 2ème pilier de qualité, exercé de manière responsable, ont à appréhender.

Le double focus « marqueurs identitaires prestations et valeurs de référence » et « enjeux de gouvernance, ESG et ALM » valorise 2 axes essentiels à l'engagement FISP de « prendre soin » des parties prenantes.

En cohérence avec une mission qui ne fait sens qu'envisagée au très long cours, ce programme de formation s'attache à maintenir les moyens d'une vigilance constante et éclairée sur l'adaptabilité et la capacité de résilience du modèle FISP aux mutations de son environnement, en :

- Traitant les enjeux inhérents à la bonne gestion des défis et opportunités 2019-20.
- · Évaluant les bonnes pratiques, intégrant les facteurs exogènes (évolution surveillance des fondations et normes de placement OPP2, proiets de réforme LPP), pour jauger et définir des standards utilisables sur le « long terme »

Le plan d'actions concrétise l'ambition de servir les assurés et le adhérents :

Appliquant une stratégie reflet de son ambition de partenaire 2ème pilier de référence de ses assurés, la Fondation poursuit ses travaux afin de mieux exploiter les budgets de risques, fonctionnement et conformité.

Ces travaux sont d'une part illustrés par l'attention portée à la promotion de marqueurs identitaires témoignant l'engagement de d'un posiprendre soin de tionnement fort et clair en faveur d'une prévoyance, dura-

blement responsable, à tous égards et à l'égard de tous.

Ils s'articulent aussi autour des analyses et des opérations de benchmarking sur les domaines où la fondation peut identifier et disposer de leviers sous maitrise, en particulier sur les sujets liés aux coûts de fonctionnement (gestion administrative) et de gestion financière.

Les objectifs

de la FISP

traduisent

ses assurés

et adhérents.

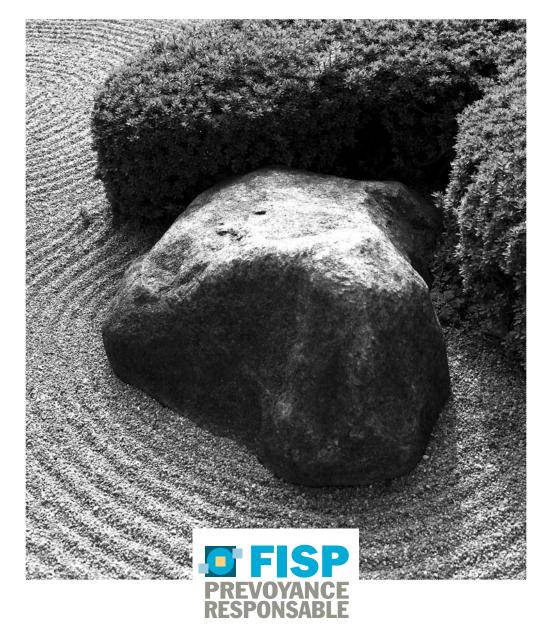
Ils s'attachent également à améliorer les réponses organisationnelles de la Fondation, qu'elles concernent sa capacité interne à s'adapter aux défis de l'activité ou qu'elles touchent aux enjeux liés à l'efficacité des prestations et de ses relations avec ses partenaires.

S'inscrivant comme la suite logique des travaux sur le modèle FISP menés sur 2017-2019, ils se déclinent enfin dans le domaine de la gestion des risques financiers, de la création de valeur « 3ème cotisant » et de la redistribution de performance aux bénéficiaires assurés.

L'ensemble de ces travaux sont assortis d'actions de communication spécifigues permettant de valoriser les efforts déployés et de renforcer l'adhésion des parties prenantes prioritaires, assurés et établissements adhérents.

Dans le contexte économique et financier de 2019, cette démarche est une condition impérative à la satisfaction d'objectifs de prévoyance FISP répondant à l'engagement de prendre soin de ses parties prenants essentielles.

- Bénéficiaires Assurés et Adhérents (prestations et services, l'art et la manière).
- Responsabilités fiduciaires et financières (3ème cotisant. redistribué durablement),
- · Responsabilités sociétales et légales (image, conformité, respecter et faire adhérer),
- Réponses organisationnelles (gouvernance de conduite. continuité et relève).



CONTACT ASSURÉS: Gestion administrative et comptable - BCV 021/212 26 38 - www.fisp.ch

ETABLISSEMENTS ADHÉRENTS: ARC - ASDB - CADES - CRST CSSC - CSUNVB - Ass. centre secours urgences Nord VD et Broye - EHC - FHV - FHV Informatique - Rive-Neuve - GHOL - Hôpital de Lavaux - Hôpital Riviera-Chablais - HIB - Hôpital du Pays-d'Enhaut - Institution des Diaconesses de St-Loup - ISS Hospital Service SA - Les Blanchisseries Générales LBG SA - Pharmacie Centrale des Hôpitaux du Nord Vaudois - EHNV, Site de St-Loup - Résidence Grande Fontaine - SADIES - Clinique Miremont SA - Homes médicalisés du district de la Broye - PHEL - Reseau sante Haut Leman - Réseau Nord Broye - ECCS

IMPRESSUM: Rapport de gestion 2019 - www.fisp.ch - Rédaction: Direction et Commission Communication - Graphisme: Rossich - Impression: CDS Imprimerie, Villeneuve